

Mairie de Radenac

Téléphone: 02 97 22 43 19 - mairie.radenac@wanadoo.fr - Site internet: radenac.fr Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / samedi 9h à 12h



Animation nature: classe CE1-CE2 (photo Ouest-France)



Fleurissement de printemps, rue Anne de Bretagne



Maquette stèle Jean ROBIC

Traditionnellement cette période est pour collectivités la période de présentation des budgets.

Vous les retrouverez en détail dans ce bulletin. Globalement notre situation financière est saine. Notre dette par habitant (329 €) est inférieure à la moyenne des communes de notre strate (624 €).

Les taux d'imposition resteront inchangés. Le budget de fonctionnement est maitrisé mais nous laisse peu de marge de manœuvre. Pour ce qui concerne le budget d'investissement, des travaux de voirie d'aménagement de sécurité sont programmés, comme la réhabilitation du logement du presbytère et l'achat de matériel roulant. Des projets plus structurants sont à l'étude et animent la réflexion des élus municipaux.

Avec des travaux commencés dans la zone d'activités de Vachegard, des travaux commencés sur le parc photovoltaïque, en ce début de printemps tous les feux pourraient être au vert. Toutefois il existe une zone d'ombre : la fermeture d'une classe à l'école Saint-Louis. Evidemment l'engagement de l'équipe pédagogique n'est pas en cause, pas plus que l'engagement des membres des associations qui font vivre l'école. Des choix individuels de jeunes parents arrivant sur la commune expliquent cela. Nous les respectons. Mais savent-ils que le transport scolaire peut passer à la porte de leur domicile pendant tout le primaire ? Savent-ils les repas de la cantine sont préparés que majoritairement avec des produits locaux, par notre cantinière ? Et je ne parle pas de tarifs. Un slogan disait il y a quelques années: "L'école c'est de l'or pour ma commune".

Nous en sommes convaincus et nous continuerons de l'accompagner.

Prenez soin les uns des autres!

Bonne lecture et vive Radenac

**B. LE BRETON** 

# **SOMMAIRE**

Le mot du maire	Page 1
Conseils municipaux	Pages 2-10
Etat-civil	Page 10
Urbanisme-Travaux	Page 11
Informations communales	Pages 12-15
Informations générales	Pages 15-17
Pontivy communauté	Pages 18-19
Ecole Saint-Louis	Pages 20-22
Associations	Pages 23-25
Autrefois	Page 26

# **CONSEILS MUNICIPAUX**

#### Délibérations du 21 janvier

Date de la	convo	cation
13/01/2022	1	
Date d'affic	chage	
13/01/2022	1	
Nombre de	mem	bres
Afférents	au	conseil
municipal:	15	
En exercice	: 12	
Votants:		

L'an 2021, le 21 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

**Présents :** M. Bernard LE BRETON, Maire, M. Philippe ALLAIN, M. Philippe DEDIEU M. Philippe PIRIO, Mme Michèle MILETTO, M. André GUILLARD, Mme Julie LE GARREC, Mme Christelle NOGUES, M. Henri PENVEN, M. Hervé BREDOLESE, Mme Valérie MOUELO, M. Stéphane LE CALLONNEC

Absente ayant donné procuration : Mme Claudine GICQUEL à M. Philippe ALLAIN

Absentes excusées : Mme Aurélie VÉRA, Mme Manon GUÉGAN

Secrétaire de séance : Mme Julie LE GARREC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de bordereaux supplémentaires relatifs à la convention de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics avec Pontivy Communauté et à l'abrogation de la carte communale qui porteront respectivement les numéros 7 et 8.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2020. Le compte rendu du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

#### Objet de la délibération : Personnel : Poste d'adjoint technique territorial (Délib. 2021/01/03A &B)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste aux services techniques dont les missions porteront sur le nettoyage des locaux, l'aide à la cantine et la garderie périscolaire.

Il précise que ces missions sont actuellement réalisées par un agent contractuel et que ce poste remplacera le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (11.04/35ème) suite à la démission de l'agent depuis le 1er novembre 2020.

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (22.35/35ème) en remplacement du poste d'agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 et valide le tableau des effectifs correspondant.

## Objet de la délibération : Délégation de signature : Subvention transports école – piscine (Délib. 2021/02/04 A & B)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du versement par Pontivy Communauté de la somme de 2 112 € pour l'aide aux transports pédagogiques école-piscine au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour l'école Saint-Louis.

Il précise que la commune a versé à l'A.P.E.L. de l'école Saint-Louis par mandat du 21/12/2020 l'aide octroyée par Pontivy communauté.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision conformément à la délibération du 24 novembre 2018 et valide le principe du reversement de l'aide aux transports pédagogiques écoles-piscines par Pontivy Communauté à la Commune à l'A.P.E.L. de l'école Saint-Louis selon les règles d'intervention.

#### Objet de la délibération : Délégation de signature : Maintenance éclairage public (Délib. 2021/01/04 C)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le devis de Morbihan Energies de remise en service suite au vol de câbles dans la rue du Tertre d'un montant de 450.00 € H.T.

# Objet de la délibération : Contrat de prestations de service - Laboratoire départemental (Délib. 2021/01/05)

Le montant du contrat de prestation de service avec le Laboratoire Départemental d'Analyses est de 519.61 € H.T. comprenant le forfait annuel en hygiène alimentaire pour 404.39 € HT et l'analyse de l'eau pour 115.22 € H.T. Le Conseil Municipal valide le contrat de prestations de service avec le laboratoire départemental.

#### Objet de la délibération : Mise en place du dispositif "argent de poche" (Délib. 2021/01/06)

Monsieur le Maire propose de reconduire comme l'année dernière, le dispositif "Argent de poche" pendant les congés et vacances scolaires.

Cette action consiste à proposer aux jeunes radenacois de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers sur le territoire communal, rémunérée en argent liquide. Cette action est aidée par la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales).

Le Conseil Municipal décide la mise en place du dispositif "argent de poche" pour l'année 2021.

# Objet de la délibération : Convention de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics avec Pontivy Communauté (Délib. 2021/01/07)

Le schéma de mutualisation des services de Pontivy Communauté adopté le 15 décembre 2015 décline un certain nombre d'actions selon plusieurs axes de travail. Celles figurant au titre de l'axe I concernent la recherche de l'efficience administrative entre les différents niveaux de collectivités du territoire, notamment par le biais de la fonction ressource. Celle-ci occupe en effet une place importante au sein des collectivités et a pour objectif de garantir, de faciliter et de sécuriser le bon fonctionnement des collectivités territoriales.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la plate-forme de services relative aux marchés publics, module 3, pour une tarification unitaire de 20 € TTC.

#### Objet de la délibération : Abrogation de la carte communale (Délib. 2021/01/08)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 1er décembre 2020, le conseil communautaire a prescrit l'abrogation de la carte communale de RADENAC. En effet, depuis le 16 novembre 2015, Pontivy Communauté est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu.

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur son territoire. Son approbation par le conseil communautaire est prévue au 1er semestre 2021.

Lorsqu'il existe une ou plusieurs cartes communales sur le périmètre d'élaboration du PLUi, il est nécessaire de prévoir, après enquête publique, l'abrogation de ces cartes communales. En effet, deux documents d'urbanisme ne peuvent être simultanément en vigueur dans la même commune. Si l'approbation du PLUi entraîne automatiquement l'abrogation des PLU applicables, ce n'est pas le cas pour les cartes communales.

Aussi, il proposé d'abroger la carte communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à l'abrogation de sa Carte Communale.

### **INFORMATIONS**

#### I – Tour de France

Un aménagement est envisagé auprès du plan d'eau avec la création d'une carte de France et la mise en place d'une stèle "Jean Robic" du côté de la rue Anne de Bretagne.

Monsieur Philippe ALLAIN fait un point sur la réunion qui s'est déroulée ce jour au Palais des Arts à Vannes sur l'étape du 28/06/2021. Les routes communales seront bloquées de 13H00 à 17H00. Il précise que des aménagements de sécurité par la mise en place de bottes de paille seront à la charge de la collectivité.

#### II - Aménagement du bourg

Une réunion s'est déroulée le 08 janvier 2021 avec l'entreprise DUVAL pour l'aménagement du bourg (Phase 2). Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise a été reprise par ALTHEA NOVA de PLECHATEL (35470).

Des arbres seront enlevés et replantés.

Il est proposé que le cabinet ERSILIE puisse intervenir lors du prochain conseil municipal pour échanger sur les futurs travaux d'aménagement du bourg.

### - Piégeage de Ragondins

La campagne de limitation de population de ragondins s'est déroulée du 09 novembre au 14 décembre 2020 pour un total de 83 prises. Il est rappelé que l'indemnité des piégeurs et de 50 €.

#### - Population 2021

La population en vigueur retenue par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 1077 habitants.

#### - Parc Photovoltaïque

Monsieur le Maire précise que dorénavant la Générale du Solaire basée à VENDARGUES (34740) gère le parc photovoltaïque. Il informe des retombées fiscales annuelles escomptées entre les 4 collectivités à savoir, RADENAC, PLEUGRIFFET, PONTIVY Communauté et le Département. Pour RADENAC le montant annuel serait de 5 848.00 €.

Un point est également fait sur le devenir de la carrière LAFARGE.

# - Aménagement de lotissement

Monsieur le Maire fait le point sur la négociation en cours pour l'acquisition d'une parcelle de terrain situé dans la rue du Stade et appartenant à la Famille RADENAC.

#### - Aménagement logement

Monsieur le Maire soumet la proposition d'aménagement du logement dans la rue des Boulards par le cabinet M.D.O. Création (M. David NAYL).

#### - Ecole Saint-Louis

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'effectif de l'école Saint-Louis est de 68 élèves.

Les délégués de classe ont été désignés pour former le nouveau conseil municipal des jeunes à savoir les enfants : Nolan LE BRIS, Soann MAMODE, Linnsey BERTHELOT, Ambre TOURNIER et Léo GRIGNON.

# - Centre de Loisirs

L'accueil de loisirs se déroulera à RADENAC pour les vacances scolaires de février et d'avril.

# - Pontivy Communauté

Une information est donnée sur la liste des membres de la commission intercommunale des impôts directs qui ont été désignés par la directrice départementale des finances publiques.

# - Colis du CCAS

Monsieur le Maire fait part de remerciements qu'il a eus pour les colis du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

#### Délibérations du 25 février 2021

Date de la convocation
18/02/2021
Date d'affichage
18/02/2021
Nombre de membres
Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 10
Votants:

L'an 2021, le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

**Présents :** M. Bernard LE BRETON, Maire, Mme Claudine GICQUEL, M. Philippe ALLAIN, M. Philippe PIRIO, Mme Michèle MILETTO, M. André GUILLARD, Mme Julie LE GARREC, Mme Christelle NOGUES, M. Hervé BREDOLESE, M. Stéphane LE CALLONNEC.

Excusée ayant donné procuration : Mme Marion GUEGAN Manon à Mme Christelle NOGUES

Excusés : M. Philippe DEDIEU, Mme Aurélie VÉRA, M. Henri PENVEN, Mme Valérie MOUELO

#### Secrétaire de séance : Mme Claudine GICQUEL

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 21 janvier 2021. Le compte rendu du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

#### Objet de la délibération : Participation : Frais de fonctionnement des écoles publiques (Délib. 2021/02/02)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le montant des frais de fonctionnement de l'école publique de RÉGUINY au titre de l'année 2019/2020.

Monsieur le Maire précise que la Commune est concernée pour 14 enfants et que le montant sollicité est de 9 383.22 €. Le conseil municipal confirme, à l'unanimité, la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique de RÉGUINY et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

# <u>Objet de la délibération</u>: Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle préventive du C.D.G. du Morbihan (Délib. 2021/02/03)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la médecine professionnelle et préventive pour le personnel communal est actuellement réalisée par le centre de gestion du Morbihan et précise que la convention est arrivée à son terme.

Il soumet la convention d'adhésion qui prend effet à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Morbihan.

#### Objet de la délibération : Maîtrise d'œuvre : Aménagement entrée sud du bourg (Délib. 2021/02/04)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le montant de la maîtrise d'œuvre par l'Atelier ERSILIE, représenté par monsieur Cédric ANTIER, pour les travaux d'aménagement de l'entrée sud du bourg.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le coût de la maîtrise d'œuvre de l'Atelier ERSILIE pour un montant de 3 750.00 € H.T.

#### Objet de la délibération : Travaux d'aménagement : "entrée sud du bourg" (Délib. 2021/02/05)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les travaux d'aménagement susceptibles d'être réalisés à l'entrée sud du bourg et comprenant notamment la mise en place de rambardes de sécurité, la création d'une zone 30 avec un marquage au sol, la création de places de parkings et la mise en place d'une stèle à l'effigie de Jean Robic et la réalisation d'un ponton pour les pêcheurs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux d'aménagement de l'entrée sud du bourg,

# Objet de la délibération : Avenant n°1 - Aménagement Phase II du bourg (Délib. 2021/02/06)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 1 relatif aux travaux d'aménagement du bourg phase II d'un montant de 1 248.00 € TTC représentant une augmentation de 14,18 % et porterait donc le marché de 8 803.68 € T.T.C. à 10 051.68 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise que cet avenant est consécutif à des dégradations constatées récemment sur les couvertines des murets. Les travaux portent sur la dépose des couvertines en places et le nettoyage et repose par collage.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

# Objet de la délibération : Pontivy Communauté : Prise compétence mobilité (Délib. 2021/07/07A)

Pontivy Communauté est compétente en matière d'organisation des transports en qualité d'autorité organisatrice de 2<sup>nd</sup> rang par délégation de la Région Bretagne depuis 2015 (antérieurement, la compétence avait été déléguée par le département du Morbihan). L'exercice de cette compétence se traduit aujourd'hui par la gestion d'un transport régulier urbain (PondiBUS et MOOVI) et par la mise en œuvre d'autres actions qui permettent d'agir en matière de mobilité (Ehop Solidaires, aires de covoiturage, abribus, actions de sensibilisation). De 2016 à 2020, elle a aussi été chargée de la gestion des transports scolaires sur son périmètre par délégation de la Région. Depuis 2020, la gestion de ces transports scolaires pour les élèves des établissements secondaires relève de l'autorité régionale.

La Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) votée le 24 décembre 2019 a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% du territoire dispose d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (ex AOT devenue AOM).

Cette AOM aura la charge de proposer des offres de transports alternatives à la voiture individuelle. La loi prévoit également la coordination de l'ensemble des AOM et la prise en compte dans les offres de transports et de mobilité des besoins repérés sur le territoire.

Ainsi l'exercice effectif de la compétence "Mobilité" sera organisé à la bonne échelle selon le principe de subsidiarité, la loi laisse ainsi le choix aux communes, via les établissements publics de coopération intercommunale, de se doter de la compétence.

A défaut, la Région sera compétente.

Par délibération du 16 février 2021, le conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence mobilité et par là même de devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la prise de compétence mobilité par Pontivy Communauté et autorise Pontivy Communauté à devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial.

Le conseil municipal autorise également la modification des statuts de la communauté de communes

#### Objet de la délibération : Pontivy Communauté : Création d'un pacte de gouvernance (Délib. 2021/02/07B)

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ses modalités sont prévues dans l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Cette loi renforce l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et des outils au service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et élus communautaires au sein des intercommunalités.

Par délibération n°08CC160221, le conseil communautaire a décidé de se prononcer favorablement sur l'élaboration et a proposé le projet de pacte de gouvernance.

Ce projet de pacte de gouvernance doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des 25 communes membres avant son approbation.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance au sein de Pontivy Communauté et sur le projet de pacte de gouvernance.

#### Objet de la délibération : Modifications des statuts de Pontivy communauté (Délib. 2021/02/07C)

Par délibération n°06-CC160221, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence mobilité, de notifier cette décision aux 25 communes membres de la communauté de communes et de modifier l'article 8.1 des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale comme suit :

#### 8.1 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial

Par délibération n°07-CC160221 notifiée aux 25 communes membres de Pontivy Communauté, le conseil communautaire a décidé d'actualiser les statuts de la communauté de communes et d'intégrer les dernières décisions du conseil communautaire relatives à la compétence mobilité, à la santé publique et aux Energies renouvelables EnR. Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications statutaires citées ci-dessus.

# Objet de la délibération : Service commun d'assistance technique et administrative pour la gestion de la voirie et des programmes de travaux - Avenant à la convention de Pontivy Communauté (Délib. 2021/02/07D)

La convention de service commun d'assistance technique et administrative aux communes pour la gestion de leur voirie et leurs programmes de travaux arrive à échéance le 15 mars 2021.

Aussi, une nouvelle convention devra être conclue entre les communes désireuses de pouvoir bénéficier de ces services dans l'avenir.

Dans l'attente de revoir les conditions au cours de l'année 2021, il est proposé de poursuivre cette opération de mutualisation par la voie d'un avenant. Ce dernier permettra également de reconduire la constitution des groupements de commandes pour les programmes de travaux de voirie organisés entre la communauté et des communes adhérentes.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la passation d'un avenant à la convention de service commun d'assistance technique et administrative pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux entre Pontivy Communauté et les communes adhérentes.

# Objet de la délibération : Demande d'aide exceptionnelle (Délib. 2021/02/08)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande d'aide exceptionnelle consécutive à un décès.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie ce jour, à 19H00, avant la séance du conseil municipal pour étudier avec précision cette demande.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une aide de **400.00 €**.

#### **INFORMATIONS**

## I - Débat d'orientation budgétaire

Monsieur HANRIO présente à l'Assemblée les comptes administratifs provisoires et les résultats attendus. Monsieur le Maire précise que la commission de finances s'est réunie le 19 février et il propose d'engager une réflexion sur les différents travaux et achats à programmer lors de l'établissement du budget primitif 2021. Un point a également été fait sur les annuités d'emprunts (baisse sensible des remboursements à partir de 2023).

#### Il a été évoqué :

- le maintien du montant de la convention avec l'école Saint-Louis malgré la baisse des effectifs,
- les taux des taxes foncières bâties et non bâties,
- budget à prévoir de l'ordre de 20 000 € pour le tour de France,
- travaux logement rue des Boulards (83 000 €),
- achat de véhicule (Monsieur Philippe ALLAIN rend compte des différentes démarches qu'il a réalisées auprès de différents concessionnaires),
- achat terrain pour la création d'un lotissement (50 000 €) + travaux de l'ordre de 300 000 €,
- maison vicariale à Saint-Fiacre.

Un point a été également sur les différentes propriétés de la commune.

#### **DIVERS**

#### - Intervention de l'Atelier ERSILIE

Monsieur Cédric ANTIER du cabinet ERSILIE fait une présentation de la démarche d'aménagement du bourg. Il refait un état des lieux avant travaux et les différentes réalisations.

De plus, il intervient sur le projet d'aménagement de l'entrée sud du bourg. Cet aménagement prévoirait une zone 30, la mise en place d'une stèle avec l'effigie de Jean Robic, une carte de France sur une dalle en béton (6 par 6 mètres) et la réalisation d'un ponton de 5 m par 3 m.

Il est précisé que la stèle devra être posée avant le 28 juin.

#### - Permis de construire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société GN Solutions a déposé un permis de construire pour du stockage sur le Parc d'Activité de Vachegare.

#### - Projet Fraich Connection

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Fraich Connection. Ce concept de vente de produits (fruits et légumes frais) mais également de viandes, œufs, lait etc... et disponibles 24H/24 et 7J/7.

Il faut pour cette installation une surface de 150 m² avec un minimum de 5 places de stationnement. Il faut également prévoir les différents aménagements.

#### - Commerce

Votants:

Suite à la demande de madame Christelle NOGUES, monsieur le Maire fait un point sur la fermeture de la boulangerie en 2008 et notamment de l'étude de viabilité pour la création d'une boulangerie pâtisserie sur la commune de RADENAC par la chambre de métiers et de l'Artisanat. Des précisions sur cette étude seront faîtes lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

# Délibérations du 25 mars 2021

Date de la convocation
17/03/2021
Date d'affichage
17/03/2021
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 14

L'an 2021, le 25 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

**Présents**: M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane

Absent excusé: M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

#### Objet de la délibération : Subventions aux associations et participations 2021 (Délib. 2021/03/01)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes :

#### **Subventions:**

- Maison Familiale Rurale de LOUDÉAC	100.00€
- CFA Morbihan	50.00 €
- Cyclo Club de RÉGUINY	250.00€
- ACCA de RADENAC	575.00€
- Amicale des pêcheurs de RADENAC	475.00 €
- Association Anciens combattants de RADENAC	350.00 €
- Association RADENAC Sports Loisirs	80.00€
- RADENAC Association Jeunesse	500.00€
- La Vigilante	2 000.00€
- Association Plein Air	55.00€
- A.P.E.L. Ecole Saint-Louis	1 300.00 €
- Comité de Fêtes	5 220.00 €

#### **Participations:**

318.50 €
107.70€
1 308.00 €
60.00€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes : "Echange et Partage Deuil, AFSEP (Association Française des sclérosés en plaques), La Ligue contre le cancer, Les Restos du Cœur, ATES (Association Travail Emploi Solidarité), GEM L'HARMONIE, Eau et Rivières, union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan, Secours Catholique, Solidarité Paysans Bretagne, Rêves de Clown, AFM Téléthon, FAVEC (Fédération des Associations de conjoints survivants et parents d'Orphelins), Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la voix, RBG (Radio Bro Gwened), Association HEMERA, Association Prévention Routière, EFAIT (Ecoute Familiale Information Toxicomanie), Twirling club de GUÉGON, Judo Club JOSSELIN, La Truite Locminoise, Association Gym Danse Brévelaise.

Il est précisé que les conseillers municipaux concernés par une association n'ont pas pris part au débat ni au vote à savoir : monsieur Stéphane LE CALLONNEC pour le Cyclo Club de RÉGUINY, madame Aurélie VÉRA pour l' A.P.E.L. et madame Julie LE GARREC pour le Comité des Fêtes.

### Objet de la délibération : Convention école Saint-Louis (Délib. 2021/03/02)

Monsieur le Maire rappelle que l'école privée Saint-Louis a signé un contrat d'association avec l'Etat, le 17 novembre 2008 et précise que par délibération du 08 avril 2008 seuls les élèves domiciliés sur la commune sont pris en compte.

Conformément au Code de l'Education, la commune est tenue d'assurer les dépenses de fonctionnement pour ces élèves domiciliés à RADENAC, à l'exception de la rémunération des enseignants prise en charge par l'Etat.

Monsieur le Maire précise que la circulaire de monsieur le Préfet du Morbihan en date du 26 septembre 2019 est toujours applicable et elle fixe, sur proposition du C.D.E.N. (Conseil Départemental de l'Education Nationale) le coût moyen des élèves scolarisés dans le public à savoir : 426.65 € pour un élève de classe élémentaire et à 1 385.84 € pour un élève de classe maternelle.

De plus, il est rappelé que l'effectif à prendre en compte de l'Ecole Saint-Louis est de **67 élèves** dont 27 en maternelle et 40 en élémentaire.

En conséquence, il est proposé de verser à l'Ecole St-Louis, une subvention d'un montant de **58 792.00 €** (représentant environ 426.65 € x 40 élèves élémentaire et 1 545.21 € x 27 élèves en maternelle), au titre du contrat d'Association.

Le Conseil Municipal pour l'année 2021 décide à l'unanimité de verser à l'Ecole Saint-Louis une subvention d'un montant de **58 792.00 €** au titre du contrat d'Association.

Il est précisé que madame Aurélie VÉRA n'a pas pris part au vote pour ce dossier.

# Objet de la délibération : Comptes administratifs et de gestion 2020 - Budget Panneaux Photovoltaïques + Commune (Délib. 2021/03/03A & B

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2020 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur Philippe ALLAIN, 1° Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2020 et le compte de gestion de la Trésorière, madame Isabelle BEUDARD soit :

- un déficit de **5 926.29** € en fonctionnement et un excédent d'investissement de **12 293.08** € représentant un excédent de clôture de **6 366.79** € pour le budget panneaux photovoltaïques,
- un excédent de **156 797.26** € en fonctionnement et un déficit d'investissement de **68 574.26** € pour le budget de la commune.

#### Objet de la délibération : Affectation des résultats : Budget Commune (Délib. 2021/03/04)

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget de la Commune soit 156 797.26 €:

- au compte 002 "excédents de fonctionnement" la somme de 36 797.26 €,
- au compte 1068 "excédents capitalisés" la somme de 120 000.00 €.

### Objet de la délibération : Taux des contributions directes - Année 2021 (Délib. 2021/03/05)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la réforme de la taxe d'habitation (suppression totale en 2021 en tant que recette fiscale des collectivités pour la part relative aux résidences principales) implique des conséquences en matière de détermination du taux foncier sur les propriétés bâties applicable en 2021. La part départementale de cette taxe d'habitation revenant désormais en compensation aux communes.

Il précise que le taux du conseil départemental du Morbihan s'établissait en 2020 à 15.26 % et que dorénavant le taux foncier bâti pour la commune serait sans augmentation de taux à 32.03 % correspondant à 16.77 % + 15.26 %.

Après délibération et exposé des produits escomptés, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de 2021 à savoir :

Foncier bâti : 32.03 % Foncier non bâti : 44.85 %

#### Objet de la délibération : Budget Primitif 2021 : Panneaux Photovoltaïques (Délib. 2021/03/06A & B)

Les 2 budgets (Panneaux Photovoltaïques et Commune) sont votés à l'unanimité.

Les budgets s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commune	677 138.00 €	467 849.00 €
Panneaux Photovoltaïques	9 617.00 €	15 536.00 €

# <u>Objet de la délibération</u>: Formation d'un groupement de commandes entre les communes de GUELTAS, RADENAC, ROHAN et SAINT-GONNERY - Programme 2021 (Délib. 2021/03/07)

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, il a paru pertinent, pour le programme 2021, de regrouper les moyens en créant un groupement de commande entre les communes de GUELTAS, RADENAC, ROHAN et SAINT-GONNÉRY, et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités d'organisation de fonctionnement du groupement, notamment :

- La désignation, parmi les membres du groupement, d'un coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,
- Les missions assignées au coordonnateur
- La détermination de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement, conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T.
- Les dispositions financières relatives à l'exécution de la convention

Il est proposé que la commune de SAINT-GONNÉRY soit le coordonnateur et assure le pilotage de la procédure de consultation du marché de travaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un groupement de commandes composé des communes de GUELTAS, RADENAC, ROHAN et SAINT-GONNÉRY pour cette opération, et d'y adhérer et d'approuver la désignation de la commune de SAINT-GONNÉRY comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

# Objet de la délibération : Demande de subventions : Amendes de police - Aménagement de sécurité (Délib. 2021/03/08A)

Dans le cadre de l'aménagement de sécurité, monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les travaux au Bois de Lambilly et de l'entrée sud du Bourg pourraient bénéficier d'une subvention auprès du conseil départemental au titre des dossiers "Amendes de police".

Le montant estimé des travaux par le cabinet CEA est de 24 910 € H.T. pour les travaux au bois de Lambilly et pour l'entrée sud du bourg le montant estimé par l'Atelier ERSILIE est de 46 891.00 € H.T.

Le montant global des travaux serait de 71 801.00 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

# Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux de sécurité du Bois de Lambilly et entrée sud du Bourg (2020/03/08B & C)

Monsieur le Maire précise que les travaux de sécurité du Bois de Lambilly et de l'entrée sud du bourg pourraient bénéficier de subventions et notamment du conseil départemental au titre du PST (Programme de solidarité territoriale).

Le Conseil Municipal sollicite toutes les aides pouvant être attribuées pour financer ces travaux et notamment auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

#### **INFORMATIONS**

#### **DIVERS**

- Parc d'Activité de vachegare

Les travaux de l'entreprise GN Solutions ont démarré.

- Résidence du Tertre

Un accès (rampe) pour personne à mobilité réduite sera créé pour un des logements de la résidence du Tertre.

- Camp d'été

Un camp d'été (BMX) sera organisé par des particuliers au lieudit "Les Barrières".

- Stèle Jean Robic

Le conseil municipal valide le devis de la société ETOC sur

- Ecole Saint-Louis

Madame Christelle NOGUES fait part de la fermeture d'une classe à l'école Saint-Louis à la rentrée 2021-2022 et sollicite le soutien de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

#### **ETAT-CIVIL**

#### **NAISSANCES**

Le03 février 2021 à NOYAL-PONTIVY, Méline DELAPORTE, 6, drénidan

Le 24 mars 2021 à NOYAL-PONTIVY, Taitoa RANGIMAKEA, 2, résidence les Pins.

#### **DÉCES**

Le 02 mars à SAINT-GONNERY, Anne-Marie BUREL née LE GAL, 87 ans, rue Dominique Nogues.

Le 22 mars à RADENAC, Ludivine BOULONNOIS née ROSSE, 41 ans, 4, rue du verger.

Le 18 avril à SAINT-CARADEC (Côtes d'Armor), Eveline LE NEGRATE, 73 ans, Coëtdevent.

### **AVIS DE MENTION DE DÉCES**

Le 8 février à PLUMELIN (Kermaria), Blandine DRÉANO née le 11 décembre 1929 aux Rivières.

Le 18 février à CORBEIL-ESSONNES (Essonne), Denise COLLET née aux Bois le 24 août 1938.

Le 19 février à St-MARTIN-LONGUEAU (Oise), Bertrand LE NOUAILLES, né à Cassac le 18 juillet 1943.

Le 25 février à VANNES, René MOUNIER né à Coëtdevent le 18 août 1954.

## **URBANISME**

#### Déclarations de travaux

France Solar pour Stéphane MARQUET, 4, le mené: installation de 30 panneaux photovoltaïques (accordé le 06/01/2021).

M. Mme Gérard MILETTO, 10, résidence des Pins : carport (accordé le 26/02/2021).

M. Mme Jean-Pierre TREUILLER, 16, Saint-Fiacre: modification de façade.

Mme Janine GUILLET, 5, kerropert : pose de châssis de toit (accordé le 16/04/2021).

Mme Monique RIBEIRO, Les Blanc : piscine.

Mme Patricia VICAUD, 6, rue Dominique Nogues : Isolation thermique extérieure.

#### Permis de construire

GN SOLUTIONS, Parc d'Activités de la Lande de Vachegare : entrepôt + bureaux (accordé le 26/03/2021)



M. Patrice LE STRAT, rue de la chouannerie : extension + carport (accordé le 22/03/2021)

Mme Alice BONHOMME PINTO et M. Alexandre CLOEREC, 7, rue de la maladrie : habitation (accordé le 25/03/2021).

# **TRAVAUX**

- L'entreprise TANGUY a procédé au rognage des souches au Bois de Lambilly et les employés techniques ont enlevé la clôture en ciment en bordure du stade.
- Cyrille MAHIEUX a changé les gouttières de l'église.

# **ARGENT DE POCHE**

L'opération "argent de poche" a été reconduite pendant les vacances de février.

Léa BAUDAIN et Brayann GUÉNÉGOU ont travaillé la première semaine.

Hugo BOVIER et Camille DEDIEU, la deuxième semaine.

#### En raison de la crise sanitaire, l'opération est suspendue pour les vacances d'avril.





# **INFORMATIONS COMMUNALES**

#### **DESTRUCTION DES CHARDONS**

La mairie rappelle que toute infraction aux dispositions de <u>l'arrêté préfectoral du 17 juin 2011</u> est passible de sanctions. Plutôt que de sanctionner, nous en appelons à la bonne volonté de chacun. Les chardons des champs doivent être détruits avant le stade de la floraison, qui s'étale de juin à septembre. Cette réglementation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers tenus de procéder à cette destruction dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que les haies qui les bordent.

#### **BRUITS DE VOISINAGE**

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivant :

- Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

# **BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS**

temps, tout lieu, toutes circonstances et est passible d'une amende de 450.00 € (circulaire ministérielle du 18/11/2011). Cette interdiction vaut pour les particuliers, les établissements publics et les entreprises du paysage. Le monde agricole n'est pas concerné par cette disposition. Toutefois, il doit

Pour rappel : le brûlage des végétaux à l'air libre, y compris en incinérateur de jardin, est interdit en tout

obéir à certaines règles notamment en consultant le site *sdis.fr* pour savoir si les conditions sont favorables.



### ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

- Dimanche 20 juin et 27 juin

Date limite d'inscription pour voter :

#### vendredi 14 mai 2021

Depuis le 6 avril 2021, les électeurs peuvent faire en ligne leur procuration depuis leur smartphone ou ordinateur. La procédure se déroule en 2 étapes :

- Réaliser votre demande en ligne sur le site : www.maprocuration.gouv.fr
- Rendez-vous à la gendarmerie pour valider son identité.

Nous recherchons des assesseurs et scrutateurs pour la tenue des bureaux et le dépouillement des scrutins. Les personnes bénévoles doivent être de préférence vaccinées contre la COVID 19.

S'inscrire en mairie au 02-97-22-43-19

#### **GENDARMERIE**

ROHAN: 02-97-51-50-11 JOSSELIN: 02-97-22-20-26 Permanences à ROHAN: le vendredi de 14 h à 18 h

Le 17 est réservé aux urgences

### **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en <u>avril,</u> <u>mai, juin</u> doivent se faire recenser dans le mois de leur  $16^{\grave{e}^{me}}$  anniversaire. Se présenter à la mairie avec le livret de famille, un justificatif de domicile et la carte d'identité. Cette démarche peut être faite par le représentant légal. Une attestation de recensement sera délivrée.

<u>TRANSPORT SCOLAIRE</u>: Pour les inscriptions en ligne des collégiens et lycéens, pour la rentrée 2021/2022, il convient d'adresser un mail à :

antennedevannes.transports@bretagne.bzh

avec les informations suivantes : adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir les informations – nom, prénom, date de naissance et établissement de vos/votre enfant(s) pour l'année 2020/2021.

Un mail vous sera adressé, courant mai, afin d'accéder au portail d'inscription en ligne.





Fabrication artisanale de produits alimentaires, je travaille le plus possible avec des produits de saison locaux et bio.

Vente sur le marché de Ploërmel le vendredi. Achats à l'Atelier du mardi au jeudi et le samedi matin. Fabrication et livraison selon commande.

Nos produits: Plats et desserts.

Plats du jour, quiches, cakes, mousse au chocolat, câlin, brownies, tartes, liste non exhaustive.

06 80 65 99 56 fabien.perrimond@free.fr

1 place de l'église 56500 Radenac

facebook les encas de l'ouest



# **APPRIVOISEZ LA TABLETTE CHEZ VOUS**



Les retraités ont souvent des enfants, petits-enfants ou des amis loin de chez eux. Ils aimeraient communiquer davantage avec eux, encore plus dans le contexte actuel.

Le CLARPA 56 met en place une action intitulée, "Apprivoisez la tablette", pour initier les retraités de RADENAC, RÉGUINY et PLEUGRIFFET, chez eux, gratuitement.

Pendant 2 mois, les retraités volontaires recevront la visite d'un bénévole, aussi fréquemment que nécessaire. Il leur expliquera comment envoyer un mail, recevoir des photos et communiquer par vidéo avec ses proches mais également découvrir les possibilités du monde numérique! Le bénévole s'adaptera au rythme et aux besoins de la personne. Au bout de 2 mois celle-ci aura apprivoisé son smartphone, sa tablette ou son ordinateur.

Une tablette et la connexion internet sont fournies, si les personnes n'en ont pas.

Les visites à domicile se dérouleront dans le respect des consignes sanitaires et avec l'application des gestes barrières, dès mi mai 2021.

Nos maîtres-mots : communiquer, plaisir et découverte.

Ce programme est financé par les fonds européens FEDER, le Pays de Pontivy. Il est organisé en partenariat avec le l'espace culturel de Réguiny, les mairies de Pleugriffet et Radenac.

Avec le programme Apprivoisez la tablette, le Clarpa56 permet aux retraités d'apprivoiser le numérique

#### **S** Vous souhaitez être bénévole :

- Vous avez un peu de temps (peut convenir à une personne en activité professionnelle et qui a quelques heures à donner)
- Vous êtes à l'aise avec une tablette et/ou ordinateur et un smartphone
- Vous avez envie de transmettre
- Vous aimez le contact avec les retraités
- Vous habitez Radenac, Réguiny et Pleugriffet ou les environs proches
- Vous vous engagez en fonction de vos disponibilités, engagement jusqu'en octobre 2022

Formation début mai et réunions régulières

### **Solution** Souhaitez bénéficier du programme :

- Vous devez avoir plus de 60 ans
- C'est gratuit

#### **S** Inscription et renseignements :

Auprès de Carole DANIEL, chargée de prévention au Clarpa 56 : 02 97 54 12 – caroledaniel@clarpa56.fr LE CLARPA 56, EN QUELQUES MOTS

Association loi 1901 - 44 années d'expérience - une échelle d'intervention départementale

Son objectif : favoriser le maintien à domicile, rompre l'isolement social et développer des projets innovants, en faveur des personnes âgées et en perte d'autonomie.

# 3 activités principales :

- La fédération de 130 clubs de retraités (12.000 membres)
- L'organisation d'actions de prévention auprès des retraités (ateliers, forums ...)
- La promotion du dispositif des 45 domiciles partagés et leur gestion-comptable

#### Un costume sur mesure pour le site internet de la commune.



Le site internet communal, entièrement remanié, sera en ligne avant l'été.

Un accès intuitif aux différentes rubriques, une navigation aisée sur ordinateur, tablette ou smartphone... Radenac à porté de clic, simplement.

Cerise sur le gâteau, l'adresse du site sera pourvue d'une extension .bzh



# **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

#### **VACCINATIONS COVID 19**

<u>Vaccinodrome – PONTIVY</u>

Gymnase de Kerantré, rue Jeff LE PENVEN : 09-74-19-99-63 ou prendre rendez-vous en ligne.

Centre de vaccination - CH PLOERMEL

7, rue du Roi Arthur, Bâtiment Le Cloître : 02-97-01-99-56 ou prendre rendez-vous en ligne.

Centre de vaccination - VANNES

CH Bretagne Atlantique, 20, Boulevard Maurice Guillaudot: 02-97-01-99-56 ou prendre rendez-vous en ligne.

Centre de vaccination - GRANDCHAMP

Salle multifonctions, Boulevard du stade: 02-97-01-99-56

**COVID**: A compter du samedi 3 avril à 0 heure, tous les départements passent en couvre-feu renforcé, de 19 heures à 6 heures.

Les déplacements en dehors du couvre-feu sont autorisés sans attestation dans un rayon de 10 kms autour du lieu de résidence.

Au-delà des 10 Kms ou pendant la période de couvre-feu, vous devez justifier d'un motif de déplacements et être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire.

Sont notamment autorisés: Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnel ou de formation, consultations de soins, motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants, situation de handicap, convocation judiciaire ou administrative, déplacements de transit et longue distance, achats de première nécessité, déménagement, démarches administratives ou juridique.

Le port du masque est obligatoire en agglomération dans toutes les communes du MORBIHAN.

# **CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS**

# **INFORMATIONS**

- Si vous ne recevez pas de SMS pour la réception de votre titre merci de nous appeler au 02.97.60.00.37
- Les titres sont conservés pendant 3 mois en Mairie. Passé ce délai ils seront détruits.

#### MAIRIE

28, rue du Général de Gaulle 56501 LOCMINE Tél : 02.97.60.00.37 – Fax : 02.97.44.24.64

E-Mail: accueil@locmine.bzh
Site: http://www.locmine.bzh

#### nise des passeports et CN

Sans R.D.V.:

Mardi 9h00-12h – 14h-17h00 Samedi 11h30-12h00 **Autres jours : sur R.D.V.** 

#### CARACTERISTIQUES DES PHOTOS D'IDENTITE

Qualité de la photo : la photo doit être nette, sans pliure, ni traces.

Format : La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 MM, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure.

Luminosité, contraste et couleurs : La photo doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.

Fond : Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le Blanc est interdit

La tête et le cou : La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif. La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif. Le cou doit être dégagé. (Pas d'écharpe, pas de capuche)

Regard et expression : Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.

Visage et yeux : Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. (Pas de frange ou de mèche cachant les sourcils). Les photos doivent être prises sans lunettes.

#### COMMUNES DU MORBIHAN ÉQUIPÉES D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL BIOMETRIQUE

Allaire, Auray, Baud, Carnac, Gourin, Guémené-sur-Scorff, Guer, Guidel, Hennebont, Josselin, La Roche Bernard, Lanester, Le Palais, Locminé, Lorient, Malestroit, Mauron, Muzillac, Ploemeur, Plouay, Plouhinec, Pluvigner, Pontivy, Questembert, Quéven, Sarzeau, Sérent, Theix, Saint Avé, Vannes

# **DEMANDES DE TITRES**CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET / OU PASSEPORT

#### UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au 02.97.60.00.37.

Lundi - Mercredi - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Jeudi de 9h00 à 16h30 et Samedi de 09h00 à 11h00

Pré-demande en ligne sur https://predemande-cni.ants.gouv.fr

ou formulaire à compléter <u>au stylo noir</u> (à signer le jour du R.D.V)

RDV LE ...... A ......

#### PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

(y compris pour les mineurs qui doivent être accompagnés d'un représentant légal)

Pour les justificatifs : fournir les originaux (+ copie si possible)

La demande d'acte de naissance en ligne est gratuite.

PIÈCES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MAJEURES		PIÈCES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MINEURES	
CARTE NATIONALE D'IDENTITE (validité 15 ans)	PASSEPORT (validité 10 ans)	CARTE NATIONALE D'IDENTITE (validité 10 ans)	PASSEPORT (validité 5 ans)
☐ En cas de perte ou de vol : Timbres fiscaux de 25 € (+ déclaration de perte ou de vol)	□ Timbres fiscaux de 86 €	□ En cas de perte ou de vol : Timbres fiscaux de 25 € (+ déclaration de perte ou de vol)	<ul> <li>□ Timbres fiscaux :</li> <li>• 17€ moins de 15 ans</li> <li>• 42€ plus de 15 ans</li> </ul>
☐ Ancien titre (Carte nationale d'identité déclaration de perte ou vol	ou passeport) en votre possession ou	☐ Ancien titre (Carte nationale d'identité déclaration de perte ou vol	ou passeport) en votre possession ou
☐ 1 copie intégrale d'acte de naissance de mo ou titre périmé depuis plus de 5 ans	oins de 3 mois si 1 <sup>ère</sup> demande, perte ou vol,	☐ 1 copie intégrale d'acte de naissance de moir	ns de 3 mois si 1 <sup>ère</sup> demande ou perte
☐ Filiation à renseigner : nom, prénom, date e	et lieu de naissance des parents	Livret de famille	lunattas de maios de Consis dos constantes
☐ 1 photo d'identité couleur aux normes, san	s lunettes, de moins de 1 an, <u>non coupée</u>	☐ 1 photo d'identité couleur aux normes, sans ☐ Carte Nationale d'Identité ou passeport (orig	
☐ Justificatif de départ à l'étranger (Pour le re ☐ Un justificatif de domicile au nom du de	2006-0-101-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0-1020-0	☐ Un justificatif de domicile des parents de m téléphone, avis d'impôt)	oins d'un an : facture d'eau, d'électricité,
électricité, téléphone, avis d'impôt		☐ Preuve de la nationalité : si le mineur vient d'	acquérir la nationalité française
Si vous êtes hébergé (+18 ans ou résidence  ☐ Attestation sur l'honneur de l'hébergean  ☐ Justificatif de domicile à son nom de moi	t	DS: minor on mondo otherwise, the days of	and delices and the second of
☐ Pièce d'identité de l'hébergeant	ns a un an	☐ Si mineur en garde alternée : les deux adres titre , fournir : ■ Justificatif de domicile de chacun des pare ou	
CAS PARTICULIERS		Justificatif de domicile de chacun des par deux parents	rents et convention + pièce d'identité des
☐ Mariage – veuvage : extrait d'acte de maria	,		

Pour ROHAN, prendre rendez-vous au 02-97-51-50-33

☐ Preuve de la nationalité : si vous venez d'acquérir la nationalité française

Pour JOSSELIN: 02-97-22-24-17

# **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole qui a prêté serment et a un devoir de confidentialité.

Le conciliateur de justice a été nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel de RENNES.

Le conciliateur de justice a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits dans les domaines suivants :

- Problèmes de voisinage : nuisances sonores, odeurs, fumées, animaux, incivilités, plantations, limites de propriété, servitude, droit de passage, écoulement des eaux.
- Différends entre personnes : conflits, créances.
- Différends entre propriétaires et locataires.
- Litiges de consommation : constructions, travaux, services...

Adresser une demande de saisine au conciliateur de justice (imprimé disponible en mairie) par courriel : <a href="mailto:hervé.derrien@conciliateurdejustice.fr">hervé.derrien@conciliateurdejustice.fr</a> ou par courrier à M. Hervé DERRIEN, conciliateur de justice BP 15 56430 MAURON.

# MAISON DE LA JUSTICE ET DE DROIT

<u>Pour les usagers</u> : elle écoute et conseille, de manière gratuite et confidentielle, sur les conflits de voisinage, de droit du travail, du logement, des affaires familiales.

Elle agit sur la prévention de la délinquance et mène des actions qui tendent à la résolution amiable des litiges.

MJD 2 PLACE BISSON 56300 PONTIVY 02-97-27-39-63

# **RESSORTISSANTS BRITANNIQUES**

L'accord de retrait, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021, prévoit des dispositions spécifiques pour le droit au séjour de certains citoyens britanniques. Ainsi, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille qui résidaient en France avant le 31 décembre 2020 conservent leurs droits acquis en tant que citoyens européens.

En application de l'accord de retrait, les ressortissants britanniques devront demander des titres de séjour spécifiques "accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE".

Les ressortissants britanniques et les membres de leur famille quelle que soit leur nationalité, devront demander la délivrance d'un titre de séjour portant la mention "accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne" avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 en ligne sur le site : <a href="https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr">https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr</a>

Les ressortissants britanniques auront l'obligation de détenir un titre de séjour à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

En revanche, les ressortissants britanniques qui s'installeront en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 seront soumis aux dispositions du droit commun. Ils devront solliciter la délivrance d'un titre de séjour directement en préfecture.

En cas de difficultés dans vos démarches, vous pouvez écrire à :

contact-demandeenligne-brexit-dgef@interieur.gouv.fr

# **PONTIVY COMMUNAUTÉ**

# **DÉMARCHAGE ABUSIF**

Le POINT INFOS HABITAT constate une recrudescence du démarchage téléphonique et à domicile d'entreprises proposant des travaux de rénovation énergétique.

Ces entreprises indélicates, proposent aux particuliers un bilan énergétique gratuit dans le but d'obtenir une signature sur un devis ou un bon de commande pour des travaux en moyenne deux à trois fois supérieurs au prix du marché.

<u>Ne jamais signer lors de la première visite et prendre le temps de la réflexion</u>. Contrairement à ce que disent ces entreprises frauduleuses, les travaux de rénovation énergétique ne sont pas obligatoires.

L'arrivée de Maprimrénov' a porté une certaine confusion dans les démarches à entreprendre pour pouvoir obtenir ces aides. **Depuis janvier 2021, les demandes d'aides sont à effectuer avant la signature des devis.** 

Il est important de noter que la loi du 24 juillet 2020 interdit le démarchage téléphonique pour les travaux d'isolation, panneaux solaires, pompe à chaleur...).

En cas de doute, prendre rendez-vous auprès d'un conseiller du Point Infos Habitat de PONTIVY communauté au 02-97-07-12-97.

Horaires d'ouvertures : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h.

#### **CULTURE**

PONTIVY communauté souhaite élaborer un projet culturel de territoire. Pour cela, l'intercommunalité a besoin de connaître l'avis des habitants. Un questionnaire anonyme a pour but de recueillir vos attentes en matière de vie culturelle. Vos réponses nous permettront de préciser des axes de travail visant à développer la culture sur le territoire.

Vous pouvez répondre à ce questionnaire en ligne, sur le site de PONTIVY communauté, dans l'onglet "Actualités" :

#### https://www.pontivy-communaute.bzh/actualites/culture-votre-avis-nous-interesse/

Vous pouvez aussi vous procurer un questionnaire papier dans votre mairie et l'y déposer une fois rempli.

Les réponses récoltées nous seront très utiles, merci de votre participation.

Plus d'infos : <u>www.pontivy-communaute.bzh</u>

#### **TRANSPORT**: Osons le TAD (Transport A la Demande)

Le Clarpa 56, association départementale au service des retraités, **propose aux personnes de plus de 60 ans** de tester gratuitement un trajet en transport à la demande.



Les participants se retrouveront au point de RDV, fixé chez eux ou au plus proche de leur domicile, pour prendre le TAD par petit groupe de 3 personnes avec un accompagnateur. La destination aura été choisie par le groupe.

Cette sortie permettra aux personnes de découvrir tout ce qu'il faut savoir pour emprunter le TAD : comment réserver, quels sont les points d'arrêt, à quelle heure l'attendre, où acheter le ticket... A l'issue de cette expérience, les participants auront toutes les cartes en main.

Ce sera également l'occasion de passer un moment agréable et convivial : dans le respect des consignes sanitaires avec l'application des gestes barrières.

Ce programme est financé par la Conférence des Financeurs et de la Perte d'Autonomie du Morbihan. Il est organisé en partenariat avec PONTIVY communauté.

Inscriptions auprès de Carole DANIEL, chargée de prévention au CLARPA 56 au 02-97-54-12-64

caroledaniel@clarpa56.fr

#### CJS DE PONTIVY - été 2021

Une nouvelle édition de la **C**oopérative **J**eunesse de **S**ervices (CJS) se prépare à PONTIVY. Ce sont 15 jeunes du territoire, âgés de 16 à 18 ans, qui pourront l'intégrer cet été et vivre une véritable expérience entrepreneuriale!

<u>Le principe</u>: un groupe de 15 jeunes maximum créé son entreprise coopérative éphémère. Encadrés par 2 animateurs professionnels, ils s'approprient et développent leur entreprise le temps d'un été (juillet et août).

Ils définissent l'ordre de service qu'ils sont en capacité de proposer sur le territoire : lavage de voitures, archivage,

mise sous pli, petit jardinage et bricolage, animation auprès d'enfants, baby-sitting, cours d'informatique...

Ils contactent les clients, réalisent les devis puis les factures. Le chiffre d'affaire de la CJS constituera leur salaire à la fin de l'été.

#### Le CJS, c'est un tremplin personnel et professionnel.

Les jeunes qui souhaitent s'inscrire peuvent envoyer un mail avec un petit texte de motivation à

c.hervieux@adress-centrebretagne.bzh

07-72-34-26-44



# Entreprises, collectivités et associations, confiez vos prestations aux jeunes de votre territoire

En sollicitant le CJS pour une prestation, vous permettez aux jeunes de reconnaître et développer leur potentiel en expérimentant le fonctionnement d'une entreprise. C'est aussi pour eux l'occasion de découvrir le tissu socio-économique local et les acteurs du territoire. Un partenariat gagnant/gagnant.

A noter que l'hébergement juridique de la CJS par le CAE Filéo garantit le respect de la loi du travail et la capacité pour la CJS à réaliser et facturer des prestations.

Les activités de la CJS seront également adaptées aux conditions sanitaires en vigueur pour que les prestations se réalisent en toute sécurité, tant pour les jeunes que pour leurs clients.

### **JETONS MOINS, TRIONS PLUS**

#### Merci de ne rien déposer au pied des conteneurs et des colonnes de tri.

Dans les sacs jaunes (disponibles en mairie) ou colonne : plastiques, boîtes métalliques, briques, cartons pliés.

Dans les colonnes à papier : journaux, magazines, prospectus.

Dans les colonnes à verre : bouteilles, bocaux, pots.

Autres déchets en sacs fermés dans les conteneurs à couvercle vert.

Pour limiter les déchets, pensez à composter les déchets de cuisine comme coquilles d'œuf, marc de café, épluchures de légumes.

# DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE OUVERTE PENDANT LE CONFINEMENT

# CRÉDIN au lieu-dit "Kerorien" :

Lundi et samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h30 (du  $1^{er}$  avril au 30 septembre) Mardi, mercredi, jeudi de 14 h à 18 h 30 (du  $1^{er}$  avril au 30 septembre) Vendredi de 14 h à 18 h (du  $1^{e}$  avril au 30 septembre)

# Et pendant ce temps-là, à l'école Gaint Louis ...



# \*Les écoliers de Saint-Louis sensibilisés à la faune et à la flore\*



Les classes de ce 1/ce2 et de maternelle ont pu bénéficier de l'accompagnement de Pontivy Communauté, en la personne de Sylvia Boudard, animatrice nature de la structure Thrygane.

Pour développer les capacités d'observation des enfants, et les sensibiliser à la présence d'une faune souvent très discrète, Sylvia leur a appris à reconnaître les nombreux indices laissés par les

animaux : empreintes, plumes, déjections...

Les maternelles, de la toute petite section à la grande section, ont la chance de profiter du bois de Lambily pour se sensibiliser à la faune et aux flores locales. Quelle chance ....la classe dehors!! Les CP ont suivi leurs traces en allant explorer le bois, une demi-journée, à la recherche de ses trésors cachés.





Avec l'accord de Mr Le Maire et Mme Gicquel, des mangeoires confectionnées par les élèves de l'école ont été disposées dans le bourg de Radenac. Quelle fierté, pour les élèves, de voir leur mangeoire ainsi exposées!

Les CM et les CE ont accueilli des petites bêtes dans leur dasse. Ils vont faire, respectivement, un élevage de papillons et de coccinelles

afin d'observer les différents stades d'évolution de ces

nsectes.

# \*Des écoliers solidaires\*

La classe des CM s'est lancée dans un beau

projet.

Celle-ci a, en effet, débuté une correspondance avec des écoliers de Madagascar. L'échange se fait grâce à l'application Whatsapp, le seul moyen de communication possible pour cette école d'une région rurale et isolée de l'île africaine. L'objectif pour les élèves de



Radenac est de prendre conscience des disparités de développement entre les deux pays et de s'ouvrir au monde. Les enfants malgaches attendent de nous un soutien moral. Chacun sortira grandi de cette expérience.

Pendant le temps de Carême, une action caritative —un peu différente des autres années au vu du contexte sanitaire actuel—a été proposée aux familles de l'école. Il s'agissait de remplir des boîtes à chaussures de produits non périssables et/ou de produits d'hygiène et d'entretien qui seront, ensuite, distribuées, par une association de Vannes, à des étudiants fragilisés.

# \*Des apprentis en découverte du Patrimoine\*



Des intervenants de l'office de tourisme de Pontivy sont intervenus dans les classes de CE et de CM afin de faire découvrir aux élèves le Patrimoine de leur commune. Ils ont démarré un travail d'inventaire qui sera exposé le 29 Mai. Ce sera l'aboutissement de leur recherche.

Une balade contée aura également lieu à la suite de cette exposition.

# \*Des élèves épanouis\*

Le carnaval a
pu avoir lieu.
La plupart des
élèves avaient
fabriqué
leur propre
costume en
lien avec notre



projet annuel sur la protection de l'environnement. Coute l'équipe éducative félicite les parents et les enfants pour cet investissement! Des masques « un peu particuliers » ont été exposés sur le grillage de l'école, à la suite de cet après-midi du Carnaval.

Les enfants à la piscine



Les enfants en musique







Travail sur le patrimoine de la commune avec les animateurs de Pontivy Communauté et les mémoires vives de la commune.

# **ASSOCIATIONS**

# <u>A.P.E.L.</u>

L'A.P.E.L. a décidé d'offrir aux enfants de la GS au CM2, ainsi qu'à l'équipe enseignante, un lot de 2 masques en tissu, homologué type 1, lavable 50 fois.





La carte scolaire a annoncé la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe de l'école.

Nous nous y opposons pour le bien de notre école et pour le devenir de notre commune.

Une pétition a été lancée, vous pouvez nous soutenir en la signant :

- Sur format papier : déposée à la mairie, à l'agence postale et également dans les commerces de proximité,
- En ligne : <a href="http://chng.it/KLNZHQJt">http://chng.it/KLNZHQJt</a>

D'autres actions seront menées prochainement.

# LES ECHOS DE LA VIGILANTE

Même si nous espérions une amélioration de la situation sanitaire pour cet été, nous ne pouvons pas espérer organiser sereinement la journée du Centenaire de la Vigilante le 12 Juin prochain...

Mais nous ne lâchons pas l'affaire !!! Et nous reprogrammons donc l'évènement le Samedi 4 Septembre 2021.



# **TOUR DE FRANCE**



A l'occasion du passage du Tour de France dans la commune le lundi 28 juin et pour commémorer Jean ROBIC, "l'enfant de RADENAC" qui aurait eu 100 ans cette année, et vainqueur du Tour de France 1947, RADENAC, via ses associations organise pendant 3 jours plusieurs activités :

- SAMEDI 26 : cyclo randonnée (plusieurs circuits) et animation de la CAPEB sur les métiers du bois,
- DIMANCHE 27 : retransmission sur grand écran de la 2<sup>ème</sup> étape du tour, inauguration de la stèle Jean ROBIC et soirée musicale,
- LUNDI 28 : marché des producteurs et retransmission sur grand écran de l'étape LORIENT-PONTIVY.

Restauration sur place pendant ces 3 jours.

# **AMICALE DES PÊCHEURS**

Suite à l'assemblée générale du 7 février 2021, voici la composition du nouveau bureau :

<u>Président</u>: M. Jérôme ALLAIN <u>Vice-président</u>: M. Henri PENVEN Trésorier: M. Jean-Yves LÉCUYER

<u>Trésorier adjoint</u> : Mme Magalie LE CALLONNEC

Secrétaire: M. Johann ALLAIN

<u>Secrétaire adjoint</u>: M. Jacques CORNANGUER <u>Membres</u>: M. Gwénaël LÉCUYER, M. Dominique GUILLEMAUD, M. Michel GILLET, M. Julien LE

CALLONNEC et M. Joël FAUDRAS.



Ouverture de la pêche le 6 mars à l'étang communal

# **COMITÉ DE SAINT-FIACRE**

<u>Président</u>: Damien LE CALLONNEC Vice-Président: Ludovic GUYOMARD

Trésorière : Sarah LE STRAT

<u>Vice-Trésorier</u> : Jean-Marc LE BIHAN <u>Secrétaire</u> : Benjamin RIBOUCHON Vice-Secrétaire : Elise GUIHO

Membres: Gérard BARRÉ, Monique GUILLAUME, Béatrice LE MÉTAYER, Christophe RENAUD, Anne-Marie RIBOUCHON

RIBOUCHON et Camille COBIGO.

# **CÉRÉMONIE DU 19 MARS**

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur, le nombre de personnes présentes à la cérémonie était limité à 6.

Après le dépôt de gerbe, ont été lus les messages à la mémoire des " Morts pour la France "



# **CALENDRIER DES FETES** (sous réserve)

MAIDIMANCHE2Concours de pêcheAmicale des pêcheJEUDI27LotoClub des fougèSAMEDI29Exposition patrimoineEcole St-LouiJUINSAMEDI5EvènementR.A.J.DIMANCHE6A.G.A.C.C.A.SAMEDI19KermesseO.G.E.C.DIMANCHE20TournoiVIGILANTE26-2728Tour de FranceJUILLETJEUDI8LotoCLUB DES FOUGAOUT	eres
JEUDI 27 Loto Club des fougè SAMEDI 29 Exposition patrimoine Ecole St-Loui  JUIN  SAMEDI 5 Evènement R.A.J.  DIMANCHE 6 A.G. A.C.C.A.  SAMEDI 19 Kermesse O.G.E.C.  DIMANCHE 20 Tournoi VIGILANTE 26-27 28 Tour de France  JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	eres
SAMEDI 29 Exposition patrimoine Ecole St-Loui  JUIN  SAMEDI 5 Evènement R.A.J.  DIMANCHE 6 A.G. A.C.C.A.  SAMEDI 19 Kermesse O.G.E.C.  DIMANCHE 20 Tournoi VIGILANTE  26-27 28 Tour de France  JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	
JUIN  SAMEDI 5 Evènement R.A.J.  DIMANCHE 6 A.G. A.C.C.A.  SAMEDI 19 Kermesse O.G.E.C.  DIMANCHE 20 Tournoi VIGILANTE  26-27 28 Tour de France  JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	is
SAMEDI 5 Evènement R.A.J.  DIMANCHE 6 A.G. A.C.C.A.  SAMEDI 19 Kermesse O.G.E.C.  DIMANCHE 20 Tournoi VIGILANTE  26-27 28 Tour de France  JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	
DIMANCHE 6 A.G. A.C.C.A.  SAMEDI 19 Kermesse O.G.E.C.  DIMANCHE 20 Tournoi VIGILANTE  26-27 28 Tour de France  JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	
SAMEDI 19 Kermesse O.G.E.C. DIMANCHE 20 Tournoi VIGILANTE 26-27 28 Tour de France  JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	
DIMANCHE 20 Tournoi VIGILANTE 26-27 28 Tour de France  JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	
26-27 28 Tour de France  JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	
JUILLET  JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	
JEUDI 8 Loto CLUB DES FOUG	
AOUT	ERES
AUUI	
DIMANCHE 29 Pardon de SAINT-FIACRE	
SEPTEMBRE	
SAMEDI 4 100 ans VIGILANTE	
JEUDI 9 Loto Club des fougè	eres
SAM/DIM 11/12 Ball Trap A.C.C.A.	
OCTOBRE	
SAMEDI 2 Plats à emporter VIGILANTE	
SAMEDI 16 Bourse aux jouets A.P.E.L.	
SAMEDI 30 HALLOWEEN R.A.J.	
NOVEMBRE	
SAMEDI 20 RACLETTE VIGILANTE	
DECEMBRE	
VENDREDI 10 ARBRE DE NOEL A.P.E.L.	
VENDREDI 31 REVEILLON COMITE DES FE	

# **AUTREFOIS**





Chapelle de la congrégation